

ORIGINE DE LA PROPRIETE DU PONT-LONG :

Depuis des temps immémoriaux, les bergers de la Vallée d'Ossau transhumaient vers les plaines du Pont-Long dès les premières neiges en montagne. Les troupeaux de brebis allaient « hiverner » dans le Gers ou bien jusqu'en Gironde dans les vignobles, ce qui permettait aux viticulteurs à l'époque de désherber leurs champs mais aussi de les fertiliser. Les troupeaux de vaches, eux, restaient sur la plaine du Pont-Long et les pâtres, chargés de les surveiller, logeaient au lieu-dit « Viva la vaca » (référéncé sur les cartes IGN). Cette transhumance commençait autour de la Saint-Michel par le rassemblement des troupeaux au pont Germé (près d'Arudy) et les bergers empruntaient le « *Cami ossales* » qui est un chemin de crêtes dominant la rive gauche du Neez pour arriver jusqu'à Jurançon, puis traversaient le Gave de Pau en empruntant d'abord un gué puis une passerelle (qui serait aujourd'hui pour la situer au pied du Château de Pau). Il y avait là des abreuvoirs et juste à côté un reposoir, la « Haute Plante », qui s'appelle aujourd'hui la Place de Verdun.

Jusqu'au XII^{ème} siècle, il ne dut pas y avoir de problème car la ville de Pau (édifiée par Centulle IV probablement et dont les contours ont été négocié avec les ossalois) n'était que très peu habitée ainsi que les villages riverains. Avec l'essor de la deuxième moitié du XII^{ème} siècle, les communautés villageoises désiraient mettre en culture les régions limitrophes et y envoyer pâtre leurs bêtes sur un secteur considéré comme faisant partie de leur paroisse. C'est ainsi qu'ont commencé de nombreuses batailles entre les communautés (et seigneurs voulant toucher leur métayage...) et les ossalois, qui n'ont pas hésité un seul moment à descendre en nombre, armés, bannière déployée au vent pour combler les fossés, abattre les haies, brûler les granges et les récoltes et malmener au passage tous les paysans assez audacieux pour résister. Un village de colonisation fut implanté dans un secteur marécageux, à Ilhéé, sur l'emplacement actuel de l'aéroport de Pau : il fut purement et simplement détruit et ne se releva jamais de cette exécution sommaire.

A force de ténacité, les ossalois obtinrent de Jeanne d'Artois, femme du défunt Gaston 1^{er} Vicomte de Béarn, une reconnaissance écrite de jouissance du Pont-Long en 1319 : la *carta de Madame Johane*. Cette charte fut signée dans le « Ségrari », salle attenante de l'église de Bielle, avec les jurats de la Vallée d'Ossau mais sans les seigneurs qui n'ont pas participé à la discussion.

Cependant, les batailles ont duré de nombreuses années (et les représailles aussi) car les ossalois n'avaient pas de titre de propriété et ils négociaient à chaque changement de Vicomte de Béarn leur propriété du Pont-Long. Malgré tous les procès intentés aux ossalois, ces derniers n'ont jamais lâché prise montrant toute leur ténacité pour défendre bec et ongles ce territoire qui était vital pour leur activité pastorale. L'aboutissement fut le 11 août 1836, lors du dernier procès, le tribunal réserva aux ossalois la tranquille et complète possession du Pont-Long qui entérina la propriété de toute cette zone à la Vallée d'Ossau

Le 18 juillet 1837, Louis-Philippe transforme la Jurade en Commission Syndicale chargée de gérer les biens indivis de la Vallée d'Ossau.

A cette époque, l'économie rurale avait bien changé dans la basse vallée d'Ossau (canton d'Arudy), il est arrivé que l'hivernage des troupeaux dans la lande du Pont-Long ne s'est plus imposé avec la même rigueur. Dès lors, le Pont-Long est devenu un bien inutile et poids lourd pour ce pays (il n'était plus rémunérateur). Le canton d'Arudy demanda le partage de la lande (2140 ha) qui fut effectué en 1853 et le Bas-Ossau s'empessa de le vendre. Par tirage au sort, le Haut-Ossau eut la partie OUEST de la route de Bordeaux, le Bas-Ossau eut la partie EST avec chacun 1070 ha.

Le Haut-Ossau, où les fermes étaient beaucoup plus petites et où le pastoralisme était la seule économie, ont continué à transhumer chaque hiver à pied jusqu'à la fin des années 1950 puis avec des moyens plus modernes par la suite.

Mais, jusque-là, le Pont-Long n'était qu'un vaste territoire marécageux assez peu mis en valeur agronomiquement. Ce n'est qu'à partir du début des années 1960, avec le concours de la SAFER et la réforme agraire, qu'a été mis en place un programme d'amélioration foncière (défrichage et drainage). Ainsi, les ossalois ont signé des baux emphytéotiques de 30 ans avec souvent des pieds noirs rapatriés d'Algérie pour permettre la mise en culture mais à condition qu'ils puissent continuer à transhumer l'hiver sur ces terres.

Au début des années 1990, alors que les baux emphytéotiques allaient arriver à leur terme, les bailleurs ont souhaité prolonger leurs baux (la durée totale ne peut pas excéder 99 ans). Or, la Commission Syndicale du Haut-Ossau voyant le potentiel agronomique a refusé de prolonger les baux pour exploiter en direct ces terres. Les bailleurs intentèrent des procès qui allèrent jusqu'en cassation. Mais la loi fut de nouveau du côté des ossalois qui gagnèrent ces procès (l'Histoire est un éternel recommencement....).

Toutefois, l'exploitation directe de ces terres nécessitait l'accord de la Commission Départementale d'Orientation Agricole. Forte de sa représentation agricole importante, les agriculteurs des villages voisins pensaient se répartir entre eux le gâteau en refusant cette autorisation d'exploiter à la Commission Syndicale du Haut-Ossau. Le vote eut lieu et donna une équité parfaite entre les « pour » et les « contre ». Dans ce cas de figure, la loi prévoit que c'est le Préfet du département qui décide. Les ossalois ont fait valoir l'intérêt de soutenir 80 petites exploitations agricoles en vallée d'Ossau plutôt que de continuer à agrandir quelques déjà grosses exploitations. Ainsi, le préfet trancha en faveur de la Commission Syndicale qui fait bénéficier à tous les agriculteurs du Haut-Ossau de toutes les productions de la Ferme du Pont-Long à prix préférentiel.

Depuis cette décision, la Commission Syndicale du Haut-Ossau a mis fin à tous les baux emphytéotique à vocation agricole pour exploiter toutes les terres du Pont-Long. Aujourd'hui, la Ferme du Pont-Long exploite 637 ha de surface agricole utile.